Monsieur Jean Pierre ROBERT,
Commissaire Enquêteur,
34 rue Platon, 87100 Limoges.
05 55 79 48 40 ; 06 78 79 78 69.
Courriel : ANNE.ROBERT3@wanadoo.fr
Doc source version du 17/08/2014.

Limoges le 21/04/2017,
Référence : DIG Bandiat – Tardoire- 03-17,
Objet : Demande de Déclaration d'Intérêt Général et Demande d'Autorisation de Travaux présentées par le Syndicat Mixte des Bassins Bandiat - Tardoire (SYMBA Bandiat-Tardoire).
Enquête Publique du Mercredi 01 Mars 2017 au Vendredi 31 Mars 2017.

RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE :

1. **Contexte de l'Enquête :**
- 1.1 Objet : page 3,
- 1.2 Présentation et exposé des motivations du projet : page 3,
- 1.3 Cadre Juridique : page 3,
- 1.4 Dossier d'Enquête : page 4,

2. **Organisation et déroulement de l'Enquête :**
- 2.1 Désignation du commissaire enquêteur : page 5,
- 2.2 Concertation et études préalables : page 5,
- 2.3 Visites et éléments préalables d'analyse du dossier : page 6,
- 2.4 Conditions d'application des dispositions légales : page 6,
- 2.5 Déroulement de l'Enquête :
  - 2.5.1 Organisation et tenue des permanences : page 6,
  - 2.5.2 Communication et publicité : page 6,
  - 2.5.3 Déroulement de l'Enquête : page 7,
- 2.6 Observations versées au dossier par les citoyens : page 7,
- 2.7 Clôture de l'Enquête : page 10,
- 2.8 Rencontre avec le porteur de projet après clôture de l'enquête : page 10,

3. **Analyse synthétique des différentes contributions :** page 11,

4. **Conclusions :** page 11.

Pièces complémentaires (2) :

Avis du commissaire enquêteur sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Avis du commissaire enquêteur sur la demande d'Autorisation de Travaux.

Pièces jointes (4) :

Annexe 1 : constitution du dossier d'enquête publique.

Annexe 2 : arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Bandiat - Tardoire (SYMBA Bandiat - Tardoire).

Annexe 3 : arrêté de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges portant désignation du commissaire enquêteur.

Annexe 4 : certificats d'affichage signés par Mesdames, Messieurs les Maires de toutes les communes concernées (Annexes 4-1 à 4-11).

Annexe 5 : Observations et questionnement sur le dossier d'Enquête Publique (courrier adressé le 26/01/2017 à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Bandiat – Tardoire et réponses faites lors de la seconde rencontre du 20/02/2017.

Annexe 6 : courrier de Monsieur le Chef de Service de la Direction Départementale des Territoires de la Haute Vienne attestant du caractère complet et recevable du dossier.

Annexe 7 : Lettre du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du SYMBA Bandiat - Tardoire mentionnant le non-respect des dispositions de l'article 5 de l'Arrêté portant ouverture de l'Enquête Publique du fait de l'absence de toute contribution.

Document édité en 3 exemplaires :

Original remis à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Bandiat - Tardoire.

Copie adressée pour information à :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges,

Copie archivée par :

Monsieur ROBERT Jean Pierre commissaire enquêteur.

1. Contexte de l'enquête :

1.1 : objet de l'enquête :

La présente Enquête Publique a pour objet de permettre à Monsieur le Préfet de la Haute Vienne d'instruire et de répondre aux demandes présentées par Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Bandiat - Tardoire (SYMBA Bandiat - Tardoire) de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation de Travaux. Cette Déclaration d'Intérêt Général et cette Autorisation de Travaux ont pour but de réaliser les actions prévues dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du bassin de la Tardoire. Ce Programme prévu pour la période 2016 – 2021 a été validé par les élus du Syndicat Mixte Bandiat – Tardoire par décision en date du 08/09/2016.

1.2 : Présentation et exposé des motivations du projet :

Ce Programme de Gestion Pluriannuelle s'inscrit dans le cadre plus large du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour – Garonne validé le 01/12/2015 pour la période 2016 - 2021 et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente actuellement en cours d'élaboration avec une phase de mise en œuvre prévue pour 2017.

Il s'inscrit aussi dans le Plan de Gestion des Etiages (PGE) du bassin versant de la Charente initié en 2012 et dans la Charte 2010 – 2022 du Parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNRPL) notamment dans son axe 1 « Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord Limousin » et les deux orientations qu'il contient « Préserver la ressources (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants » et « garantir la continuité des cours d'eau ».

Les actions prévues dans le dossier soumis à Enquête Publique portent principalement sur :

L'enlèvement sélectif des embâcles,

La restauration de la végétation des berges,

L'aménagement d'abreuvements évitant la dégradation des berges par le bétail,

La mise en défends des berges.

L'effacement et/ou l'aménagement des obstacles à la continuité écologique de la rivière Tardoire.

Lutte sélective et coordonnée contre la prolifération du Ragondin et du rat musqué.

…… etc ……

1.3 : cadre juridique :

Code de l'Environnement notamment les articles L 211-7, L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-46, R 214-32, R 214-88 à R 214-104,

Code Général des Collectivités Territoriales,

Code Rural et de la Pêche Maritime notamment les articles L 151-36 à L 151-40,

Loi n° 2010-788 du 12/07/2010, Loi n° 2006-1772 du 30/12/2006,

Directive cadre Européenne 2000/60/CEE du 23/10/2000.

1.4 : dossier d'enquête :

La constitution du dossier d'enquête publique est reprise en Annexe 1 au présent Rapport.

Les 11 dossiers mis à disposition du public dans les 11 communes concernées ainsi que les Registres d'Enquête Publique ont tous été visés, datés et paraphés par le Commissaire Enquêteur le vendredi 20/02/2017 au siège du SYMBA Bandiat - Tardoire, La Monnerie, 87150 CUSSAC.

Il n'y a pas eu de réunions publiques organisées, le dossier a été présenté par les Dirigeants du SYMBA Bandiat - Tardoire avec Madame La Chargée de Mission aux élus dans toutes les communes concernées. Ces présentations n'ont pas fait l'objet de Compte Rendus spécifiques présentés au Commissaire Enquêteur.

Le dossier m'apparaît conforme aux dispositions légales. Je n'ai pas relevé de manques majeurs susceptibles de remettre en cause l'ensemble de la procédure.

Il ne figure pas d'étude d'impact formalisée de façon explicite dans un document ou un paragraphe autonome mais le contenu du dossier fait clairement apparaître les principaux points d'une étude d'impact à savoir : analyse de l'existant, travaux envisagés et modalités de leur exécution (notamment toutes les mesures de nature à éviter tous risques de pollution), résultats d'amélioration attendus.

Le dossier a été présenté à la Direction Départementale des Territoires, service eau, environnement, forêt et risques, unité eau – milieu aquatique le 20/10/2016. Par courrier du 13/12/2016 référence GB n° 04139, ce service atteste du caractère complet et recevable du dossier. Ce courrier figure en annexe 6 au présent rapport.

Toutefois l'examen préalable du dossier d'Enquête Publique a appelle de ma part plusieurs remarques et questionnement. Un échange a eu lieu sur ce sujet avec Madame Anne-Laure PARCOLLET, Technicienne Rivière au SYMBA Bandiat - Tardoire le mercredi 22/02/2017. Ces observations et les réponses et commentaires apportés le 20/02/2017 figurent en annexe 5 au présent rapport.

J'ai tout à fait conscience que la quasi-totalité des observations que j'ai faites ne sont pas de la compétence directe du SYMBA Bandiat - Tardoire. Néanmoins il m'a semblé utile de les présenter ne serait-ce que pour mesurer l'implication des autres structures (Communautés de Communes et Communes concernées, Entreprises et associations (Carrières de Brie, association gérante du circuit de moto cross de Cussac,…)). Au moment de l'enquête je n'ai pu que constater l'absence de planification globale de toutes les choses à faire pour rendre pérenne et efficiente la volonté d'améliorer réellement la qualité des eaux. Je trouve dommage qu'il n'apparaisse pas dans le dossier une action d'animation et de coordination de tous les acteurs visant à réduire la plus grande partie des sources potentielles de pollution de l'eau et de la continuité écologique de la Rivière Tardoire, par exemple la mise aux normes des stations d'épuration, la lutte contre les décharges sauvages, l'implication des Carrières de Brie et du terrain de moto-cross de Cussac,….. Sans cela les actions menées dans le seul domaine de compétence du SYMBA Bandiat - Tardoire risquent de demeurer vaines, ou à tout le moins d'ampleur plus modeste.

Je tiens à souligner la qualité de la démarche générale adoptée par le SYMBA Bandiat - Tardoire et clairement indiquée dans le dossier support de l'Enquête Publique. En effet elle est basée sur le dialogue et le partenariat avec les propriétaires et leur association constante aux travaux. Cela doit passer par des réunions avant travaux, des réunions de chantier à fréquence rapprochée, des accords préalables pouvant être accompagnées de documents signés. Cette volonté de concertation permanente mérite d'être soulignée.

2. Organisation et déroulement de l'enquête :

2.1 : Désignation du Commissaire – enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur, ainsi que la Commissaire Enquêteur suppléante, ont été désignés par Arrêté signé, pour le Président du Tribunal Administratif empêché, par le Magistrat présent du grade le plus élevé dans l'ordre du Tableau, en date du 20/10/2016 (Enquête Publique référencéeE16-031/87 DIG EAU).

Cette désignation s'appuie sur :

La lettre du 16/12/2016 enregistrées au Tribunal Administratif de LIMOGES le 19/12/2016 signées par Monsieur le Président du SYMBA Bandiat - Tardoire sollicitant désignation d'un commissaire enquêteur,

La liste d'Aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur établie pour l'année 2016.

2.2 : Concertations et études préalables :

Deux rencontres ont été organisées entre le SYMBA Bandiat - Tardoire, le Commissaire Enquêteur Titulaire, la Commissaire Enquêteur Suppléante.

Rencontre du vendredi 20/01/2017 de 15 heures à 17 heures au siège du Syndicat Mixte du Bassin Bandiat – Tardoire (SYMBA Bandiat - Tardoire), La Monnerie, 87150 CUSSAC :

Outre les deux Commissaires Enquêteurs étaient présent Monsieur Richard SIMONNEAU, Président du Syndicat et Madame Anne-Laure PARCOULLET technicienne rivière dans le Syndicat. Cette rencontre nous a permis de faire un point sur le projet d'Arrêté d'Enquête Publique, sur l'Avis d'Enquête Publique, sur l'organisation des permanences.

Les responsables du SMABGA nous ont présentés :

Les motivations de la demande de Déclaration d'Intérêt Général et de la demande d'Autorisation de Travaux objets de la présente Enquête Publique.

Les principaux points du dossier d'Enquête Publique,

Les principaux éléments et les actions prévues,

Les modalités concrètes de mise en œuvre des actions prévues.

Rencontre du mercredi 22/02/2017 de 14 heures à 17 heures au siège du Syndicat Mixte du Bassin Bandiat – Tardoire (SYMBA), La Monnerie, 87150 CUSSAC.

Etaient présents : Madame Anne-Laure PARCOULLET technicienne rivière du Syndicat et le commissaire enquêteur titulaire. Initialement prévu à cette rencontre, le Président du Syndicat Monsieur Richard SIMONNEAU s'est excusé de ne pas pouvoir y participer suite à empêchement de dernière minute.

Cette rencontre m'a permis de parapher l'ensemble des dossiers d'Enquête Publique à mettre à disposition des citoyens dans les 11 communes concernées. Madame Anne-Laure PARCOULLET m'a apporté toutes les explications et commentaires que je souhaitais sur mon courrier du 26/01/2017 (courrier et réponses figurent en annexe 5 au présent rapport).

La distribution des dossiers d'Enquête Publique a ensuite été faite par le SYMBA Bandiat - Tardoire. Ils ont tous été remis aux mairies concernées avant l'ouverture de l'Enquête Publique le mercredi 01/03/2017.

2.3 : Visites et éléments préalables d'analyse du dossier :

Je n'ai pas souhaité organiser de visite préalable du territoire couvert par l'Enquête Publique me réservant bien évidemment la possibilité d'organiser une ou plusieurs visites sur le terrain en fonction des problématiques pouvant apparaître soit au cours de l'Enquête elle-même, soit à la fin de l'Enquête Publique en fonction des contributions reçues.

A la fin de l'Enquête Publique, n'ayant reçu aucune contribution, il n'y a aucune visite de terrain.

2.4 : Conditions d'application des dispositions légales :

Aucune disposition légale ne me paraît avoir été omise. Elles ont toutes été appliquées dans l'esprit comme dans la forme.

2 .5 : Déroulement de l'enquête :

2.5.1 : organisation enquête et tenue des permanences :

Cinq permanences ont été prévues. Le positionnement de chaque permanence a été défini de manière à couvrir le mieux possible l'ensemble du bassin de la Tardoire. Ainsi chaque personne concernée a pu tout à loisir venir rencontrer le Commissaire Enquêteur dans un des lieux de permanence de son choix. De même, le positionnement des dossiers d'enquête publique dans chacune des 11 mairies concernées par le bassin de la Tardoire permettait à chacun de prendre facilement connaissance du dossier et de noter leurs contributions sur les registres d'enquête.

Ces permanences ont bien évidement été positionnées en fonction des jours et heures d'ouverture des mairies concernées.

Les cinq permanences ont été programmées :

CHALUS (Mercredi 01/03/2017 de 09 heures 00 à 12 heures 00, premier jour d'ouverture de l'Enquête Publique),

ORADOUR sur VAYRES (Samedi 04/03/2017 de 09 heures 00 à 12 heures 00),

SAINT MATHIEU (Jeudi 09/03/2017 de 14 heures 00 à 17 heures 00),

MAISONNAIS sur TARDOIRE (Lundi 20/03/2017 de 09 heures 00 à 12 heures 00).

CUSSAC (Vendredi 31/03/2017 de 15 heures 00 à 18 heures 00, dernier jour de l'Enquête Publique).

2.5.2 : communication et publicité :

La publicité de l'Enquête m'apparaît avoir été faite conformément aux dispositions légales. Lors de mes permanences j'ai pu constater par sondage la réalité de l'affichage sur le terrain comme sur certains panneaux d'affichage municipaux.

L'affichage a été réalisé au format et selon les couleurs et codes caractères prévus.

Les 11 certificats d'affichage ont tous été portés à connaissance du Commissaire enquêteur le 31/03/2017 pour celui signé par Monsieur le Maire de CUSSAC, entre le lundi 03/04/2017 et le vendredi 07/04/2017 pour tous les autres. Ils figurent en annexe 4 (4-1 à 4-11) au présent Rapport.

L'avis d'ouverture de l'Enquête Publique est paru conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté portant ouverture de cette enquête dans deux journaux locaux à deux reprises :

Le POPULAIRE DU CENTRE dans ses éditions des mercredi 15/02/2017 et du 08/03/2017.

L'ECHO DU CENTRE dans ses éditions des mercredi 15/02/2017 et 08/03/2017.

Cet avis, comme d'ailleurs le dossier d'Enquête Publique, ont été insérés dans le site Internet de la Communauté des Communes du Pays des Feuillardiers.

Les citoyens ont également été invités par mention sur l'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique (article 3) à inscrire leurs contributions sur la boîte mail du SYMBA Bandiat - Tardoire (syndicat.tardoire@orange.fr).

Un article a été également publié dans le POPULAIRE DU CENTRE, page « Saint Junien – Pays d'Ouest », édition du 04/03/2017 présentant l'action projeté par le SYMBA sur le bassin de la Tardoire dans le cadre de l'Enquête Publique et en mentionnant clairement les dates de permanences, les modalités de consultation du dossier et de transmission des contributions par courrier ou courriel.

2.5.3 : déroulement de l'enquête :

L'Enquête s'est déroulée sans aucune difficulté d'aucune sorte.

Lors des permanences j'ai pu constater que chaque dossier était complet, bien en place, clairement identifié, que tous les personnels des mairies concernées étaient informés de l'Enquête et de la tenue des permanences.

2.6 : observations versées au dossier par les citoyens :

Dans les communes ou il n'y avait pas de permanence prévue :

En Mairie de CHAMPAGNAC LA RIVIERE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de CHAMPSAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de CHERONNAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie LES SALLES LAVAUGUYON :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, une personne est venue consulter le dossier.

En Mairie de PAGEAS :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de SAINT BAZILE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Dans les communes ou des permanences étaient programmées :

En Mairie de CHALUS :

Pendant la permanence tenue en Mairie (salle du Conseil Municipal) le Mercredi 01/03/2017 de 9 heures 00 à 12 heures 00 (premier jour d'ouverture de l'Enquête Publique) :

Dossier complet en début comme en fin de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur au cours de la permanence.

Aucun courriel reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune personne rencontrée.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de ORADOUR sur VAYRES :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Pendant la permanence tenue en Mairie (salle du Conseil Municipal) le Samedi 04/03/2017 de 9 heures 00 à 12 heures 00 :

Dossier complet en début comme en fin de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur au cours de la permanence.

Aucun courriel reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune personne rencontrée en dehors de Monsieur le Président du SYMBA et Monsieur le Président de la Communauté de Communes. Ces deux moments d'échanges m'ont permis de faire le point sur le déroulement de l'Enquête.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de SAINT MATHIEU :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Pendant la permanence tenue en Mairie (salle du Conseil Municipal) le Jeudi 09/03/2017 de 14 heures 00 à 17 heures 00 :

Dossier complet en début comme en fin de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur au cours de la permanence.

Aucun courriel reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune personne rencontrée en dehors de Monsieur l'Adjoint au maire. Ce moment d'échange m'a permis de faire le point sur le déroulement de l'Enquête et d'expliquer le rôle d'un Commissaire Enquêteur.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de MAISONNAIS sur TARDOIRE :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Pendant la permanence tenue en Mairie (Bureau du Maire) le Lundi 20/03/2017 de 9 heures 00 à 12 heures 00 :

Dossier complet en début comme en fin de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur au cours de la permanence.

Aucun courriel reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune personne rencontrée en dehors de Monsieur le Maire.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aux dires du personnel de la Mairie, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

En Mairie de CUSSAC :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Aux dires du personnel de la Mairie, une personne est venue consulter le dossier sans inscrire de contribution.

Pendant la permanence tenue en Mairie (salle des mariages) le Vendredi 31/03/2017 de 15 heures 00 à 18 heures 00 (dernier jour d'ouverture de l'Enquête Publique) :

Dossier complet en début comme en fin de permanence.

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur au cours de la permanence.

Aucun courriel reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Une personne rencontrée au cours de la permanence. Cette personne souhaitait avoir des informations sur le dossier et sur le projet et surtout me faire part de sa désolation devant la dégradation de la qualité des eaux, de l'absence de poissons en dehors de ceux lâchés peu de temps avant l'ouverture de la pêche, de ses craintes quant à l'augmentation de la pollution de la Tardoire suite à l'effacement de la retenue de La Monnerie, de son sentiment que rien n'est fait envers les pollueurs importants que peuvent être les anciens sites de l'usine EPI à Champagnac La Rivière et de l'usine MOREAU à La Monnerie, les responsables du Moto Cross de Cussac ou la société exploitante les Carrière de Brie. Après ce dialogue, il n'a pas donné son nom ni souhaité inscrire de contribution sur le registre d'Enquête Publique.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

2.7 : Clôture de l'Enquête Publique :

A l'issue de l'Enquête Publique, tous les dossiers ainsi que toutes les contributions ont été récupérés par moi-même dans chaque mairie (sauf dans la mairie de CUSSAC ou j'ai récupéré le dossier avec le certificat d'affichage et le Registre d'Enquête Publique à l'issue de la dernière permanence tenue dans cette mairie au dernier jour de l'Enquête Publique). Cette tournée de récupération s'est faite dans la matinée du lundi 03/04/2017.

En fin de tournée de récupération le lundi 03/04/2017, je me suis rendu au siège du SYMBA Bandiat - Tardoire, La Monnerie, 87150 CUSSAC. Cette rencontre m'a permis d'informer le SYMBA de l'absence de contributions reçues.

2.8 : Rencontre après clôture de l'Enquête Publique :

Du fait de l'enregistrement d'aucune contribution, reçue de quelque manière que ce soit, il n'a pas été organisé de rencontre telle que prévue à l'article 5 de l'Arrêté du 24 janvier 2017 portant ouverture de l'Enquête.

Un courrier indiquant ce nom respect des dispositions de l'article 5 a été remis le 03/04/2017 à Monsieur le Président du SYMBA Bandiat - Tardoire. Cette lettre figure en annexe 7 au présent rapport.

3. Analyse synthétique des différentes contributions :

Aucune analyse synthétique possible car aucune contribution reçue.

La seule discussion que j'ai eu avec la seule personne rencontrée fait quand même ressortir l'ampleur de la tâche à accomplir pour lutter contre toutes les pollutions, une certaine forme d'incrédulité sur le retour à une situation antérieure permettant de retrouver un niveau d'empoissonnement correct, une certaine méconnaissance du domaine et de la capacité d'intervention du SYMBA Bandiat - Tardoire. Elle atteste aussi de la méconnaissance des différentes limites d'actions du SYMBA et de son impossibilité de mettre en œuvre un quelconque moyen coercitif.

Je regrette que cette Enquête Publique n'ait pas entrainé une participation plus importante du public, d'abord au niveau des propriétaires riverains ne serait-ce que pour s'informer de la nature des travaux et du projet, ensuite au niveau des associations de pêcheurs puisque l'amélioration de la qualité des eaux a pour principale conséquence d'améliorer la quantité et la qualité des poissons vivant dans les eaux de ce bassin.

4. Conclusions :

J'émets un avis favorable à la demande présentée par le SYMBA Bandiat - Tardoire tant pour ce qui concerne la Demande d'Intérêt Général qu'en ce qui concerne l'Autorisation de Travaux.

Les recommandations apportées ne sont en aucun cas suspensives, ne remettent pas en cause ni l'intérêt ni la nature du projet.

L'ensemble des dossiers, registres d'Enquête Publique ainsi que le présent Rapport d'Enquête et les deux avis motivés sont remis au SYMBA Bandiat -Tardoire le mercredi 26/04/2017 par les soins du Commissaire Enquêteur.
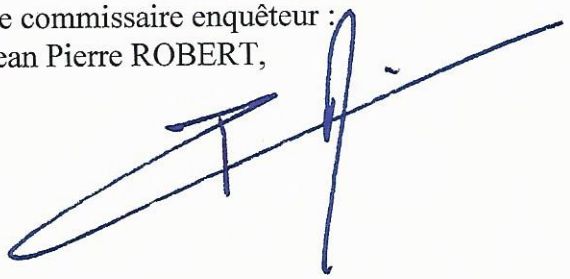
Le commissaire enquêteur :
Jean Pierre ROBERT,